

**Description du matériau :** Procédé à base d'un produit en vrac constitué de granulats de bouchons de liège recyclés.

**Domaine d'application :** Le procédé est destiné à l'isolation thermique par l'intérieur des planchers de combles perdus de bâtiments résidentiels.

- Bâtiments à usage courant, neufs ou existants
- Habitations individuelles ou collectives ( R+3 )
- Le procédé est utilisé pour l'isolation de locaux à faible hygrométrie.
- Le Procédé ne s'applique pas aux parties de la structure porteuse touchées par des remontées d'humidité par capillarité.
- Le produit n'est pas destiné aux établissements recevant du public ( ERP )

**Matériau :** Isolant composé de granulats de bouchons de liège naturel, la matière première est broyée en un granulat calibré.

**Caractéristiques :**

- Produit hygroscopique , jusqu'à 10% de son poids
- Masse volumique en œuvre : 115±5 kg / m<sup>3</sup>
- Calibre du granulat 4 à 12 mm
- Mise en œuvre de l'isolant épaisseur de 50 à 300 mn
- Conductivité thermique : 0,048 W/ (m.K )
- Volume des sacs de conditionnement : 100 litres pour un poids inférieur à 15 kg
- Résistance au feu : difficilement inflammable
- Insensible au parasites et rongeurs
- Imputrescible se conserve plus de 100 ans
- Matériau naturel, écologique et recyclable
- Matériau isolant phonique, affaiblissement des bruits extérieurs 15 à 30 dB suivant épaisseur

Tableau de la résistance thermique ( R ) en fonction de l'épaisseur du granulat de liège en vrac uniformément étalé dans les combles.

| EPAISSEUR ( mn )  | 120     | 200     | 250     | 300     |
|-------------------|---------|---------|---------|---------|
| Résistance TH (R) | R = 2,5 | R = 4,2 | R = 5,3 | R = 6,5 |
| Poids au M2       | 14 kg   | 24 kg   | 30 kg   | 36 kg   |

**Conditions de mise en œuvre :**

- Il convient de respecter les règles de l'Art , notamment pour la construction de l'ossature et des habillages, par exemple DUT 31.2 maison à ossature bois et DTU 25.41 pour les plaques de parement en plâtre.
- La pose d'un écran ou toute autre couche étanche à la vapeur d'eau par-dessus du granulat n'est pas autorisée.
- Le plancher ou le plafond doit être en bon état pour résister au poids du granulat.
- L'espace du comble est correctement ventilé suivant les règles en vigueur.
- Pourtour de conduit de cheminée, respecter la distance de sécurité selon le DUT 24-1.
- Un pare vapeur sera posé au préalable avant la pose du granulat pour limiter les risques de condensation dans le produit.